

ARRETE N° SANTE 2023-02 du 1^{er} juin 2023

PORTANT ORGANISATION ET APPEL À CANDIDATURES POUR L'ELECTION DE
PERSONNALITES EXTERIEURES A LA COMMISSION FORMATION DE LA
FACULTE DE SANTE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création d'Université Paris Cité et approbation de ses statuts annexés ;

Vu l'arrêté n°2023-62 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu l'arrêté n°2023-64 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu les statuts de la faculté de santé d'Université Paris Cité ;

Le doyen de la faculté de santé,

ARRETE :

Article 1 : À la suite de la proclamation des résultats du scrutin du 18 au 20 avril 2023 relatif à l'élection des représentants des personnels et des étudiants aux conseils centraux et facultaires d'Université Paris Cité, il convient de procéder à l'élection de trois personnalités extérieures à l'établissement à la commission formation de la faculté de santé d'Université Paris Cité.

Article 2 : Conformément à l'article 8-III-1 des statuts de la faculté de santé d'Université Paris Cité, la commission formation est composée entre autres de « 3 personnalités extérieures à l'établissement, élues par et sur proposition des membres élus de la commission formation dont :

- 1 représentant d'un lycée ;
- 1 représentant d'une classe préparatoire aux grandes écoles ;
- 1 représentant du monde socio-économique.

Cette élection doit tendre vers la parité entre les hommes et les femmes au sein des trois personnalités extérieures membres de la commission « Formation » ».

Article 3 : L'élection des personnalités extérieures aura lieu lors de la séance de la commission formation du 28 juin 2023 qui sera présidée par son doyen d'âge parmi les membres élus des collèges A et B, M. Pascal Garrec.

Le présent arrêté vaut appel à candidatures.

Article 4 : Le calendrier de l'élection des personnalités extérieures à la commission formation de la faculté de santé est le suivant :

Publication de l'arrêté valant appel à candidatures : jeudi 1^{er} juin 2023

Date limite de dépôt des candidatures : mardi 20 juin 2023 12h00

Envoi des candidatures aux membres de la commission formation :
mercredi 21 juin 2023

Date de l'élection en commission formation : mercredi 28 juin 2023

Article 5 : Le dépôt des candidatures s'effectue par l'envoi d'un curriculum vitae, le cas échéant d'une lettre d'intention de deux pages maximum au format PDF à l'adresse suivante eva.tsalpatouros@u-paris.fr avant **le mardi 20 juin à 12h00**. Le dossier est transmis par un des membres élus de la commission formation qui précise à quel titre la candidature est proposée (représentant d'un lycée, représentant d'une classe préparatoire aux grandes écoles ou représentant du monde socio-économique).

Article 6 : La directrice générale déléguée de la faculté de santé d'Université Paris Cité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2023

Le doyen de la faculté de santé

 **Université
Paris Cité**
Faculté de Santé
Pr. Xavier Jeunemaitre
Doyen
2 rue Valette - 75005 Paris


Xavier Jeunemaitre

Transmis au rectorat le :

01 JUIN 2023

Affiché le :

01 JUIN 2023